

Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 08 JUILLET 2011

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille onze, le 08 juillet, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	27 juin 2011
Nombre de conseillers municipaux en exercice	13
Nombre de Conseillers municipaux présents	09
Nombre de pouvoirs de vote	0

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL, Sylvie AINOZ CAGNARD
Messieurs Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET-JANIN, Alain VIARD.

Absents, Excusés

Monsieur Eric BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Lionel BOCHET, Jean-Pierre SPECIA, absents.

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.

Monsieur Xavier DESMARETS a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2011.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2011

Monsieur Grosset-Janin fait observer que pour plus de compréhension dans le paragraphe « travaux » il est préférable de dire « la réalisation des pluviales au droit des Chalets de Céline » et non « du chef-lieu en direction de la Combe »

Adoption du compte rendu du 27 mai 2011

Conseillers présents :09 Ayant voté pour :09

Conseillers représentés : 0 Ayant voté contre :0 S'étant abstenus :0

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame Geoffroy, bénévole responsable de la bibliothèque d'Hauteluze, présente le rapport d'activité 2010.

Le fond documentaire comprend 2223 livres dont 134 achats en 2010

Les lecteurs de l'année 2010, en légère progression, ont été au nombre de 222 dont 132 adultes et le nombre d'ouvrages prêtés est passé de 1604 en 2009 à 1972.

Des animations ont été proposées :

-Le goûter aux contes rassemble une vingtaine d'enfants 4 fois par an,

-Lire en fête, sur le thème du théâtre avec, présenté à Hauteluze, un spectacle à la salle Ducis « 1 riche, 3 pauvres » et un spectacle à l'école, « l'enfant et l'éléphant »

-Participation à la fête du village du 23 décembre ainsi qu'au jury du salon du livre d'Hermillon.

Conseil Municipal du 8 JUILLET 2011 – Compte rendu

Le prix de l'abonnement est de 10€ par famille et par an pour le canton (les abonnés peuvent se rendre dans les bibliothèques des autres villages), 6€ pour les personnes seules et 3€ par semaine pour les vacanciers.

Le Conseil municipal remercie Mme Geoffroy pour cette présentation, ainsi que les bénévoles qui donnent de leur temps pour le fonctionnement de ce service communal.

Il est décidé d'octroyer, pour l'année 2011 une subvention de 0.50€ par habitant DGF pour l'achat d'ouvrages, les frais de fonctionnement étant pris sur le budget général (téléphone, abonnement internet, petit matériel pour l'entretien des livres....)

Il sera mis en place un système permettant aux abonnés de déposer les ouvrages y compris en dehors des horaires d'ouverture.

L'ordinateur sera remplacé car il présente des défaillances (il date de 2004 et a déjà été « reconditionné » il arrive à la limite de ses possibilités)

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la participation des représentants de l'Etat et des élus locaux, dont une réunion publique, afin de présenter l'objet de la réforme des collectivités territoriales et d'informer la population du projet que Monsieur le Préfet a préparé pour notre territoire. A savoir, la fusion des quatre communautés de communes du territoire Arlysère en un seul EPCI à fiscalité propre, intégrant 39 communes.

Le schéma départemental, tel que proposé par Monsieur le Préfet interpelle à plusieurs titres :

Sur la forme :

Par la rapidité extrême de la procédure, qui laisse peu de place au débat et à une réelle concertation

Le schéma proposé fait abstraction des réalités et évolutions récentes de notre territoire

Le schéma proposé fait abstraction de tout le travail porté par le territoire

Sur le Fond :

1-Les élus s'interrogent sur la capacité de ce nouvel EPCI à financer ces évolutions, en dépit des bonifications fiscales annoncées,

2-La fusion ne correspond pas à une logique de projet fédérateur de territoire,

3-Le schéma proposé supprime l'échelon intermédiaire « communautés de communes » qui a démontré sa pertinence sur notre territoire de montagne et pour plusieurs compétences de proximité,

4-La simulation fiscale présentée par Monsieur le Préfet, sous entend une multiplication par plus de trois, de la fiscalité des particuliers entre les situations « avant et après »

5-Le territoire retenu par le projet de schéma de coopération intercommunale se situe, dans sa globalité, en zone de montagne, pour laquelle la loi du 16 décembre 2010 prévoit une dérogation au seuil de 5000 habitants par EPCI.

Pour ces différentes raisons, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à la proposition de M. le Préfet et souhaite que soit retenue la contre proposition suivante, basée sur une gouvernance à trois niveaux:

1-Un syndicat de territoire fédérant les 4 communautés de communes du territoire Arlysère avec des compétences transversales concernant

Les déplacements et transports en commun

Le développement économique

Un pôle territorial d'ingénierie

Des équipements d'intérêt territorial

2- Les communautés de communes avec les compétences

Action sociale

Environnement

Equipement d'intérêt communautaire

Services partagés, avec une mutualisation adaptée de services

3- ***les 39 communes, qui continuent d'exercer leurs compétences actuelles,*** notamment l'urbanisme

TRAVAUX

Monsieur PREHER, responsable des services techniques, présente les travaux achevés, en cours et programmés :

Réaménagement du centre village: le diaporama exposé tient compte des différents aspects pouvant être améliorés, tant sur le point de vu sécurité, accessibilité, circulation et esthétique.

Les élus sont satisfaits de la réflexion qui a été menée et proposent de former un groupe de travail pour étudier les différents points.

Ils souhaitent qu'un préliminaire d'amélioration soit apporté dès l'automne prochain, notamment en termes de circulation, la réhabilitation du village pourra être réalisée par tranches.

Chalet de Douce : les travaux de réfection de la toiture sont achevés. Il est à noter que l'entreprise BRAISAZ Stéphane a réalisé un excellent travail en un temps record afin de permettre à l'alpagiste d'utiliser le chalet rapidement. Les travaux de maçonnerie seront entrepris à l'automne.

Voirie : Le tronçon de la route (niveau Plan Corbé) des Crêtes, le plus détérioré a été reprofilé et amélioré dans le cadre du marché à bons de commandes. Dans le prolongement de ces reprises, les cunettes seront nettoyés et rebouchages des nids de poules effectués par les services techniques.

Les travaux de reprise de cette route seront réalisés par tranches.

Eaux Usées : L'évacuation des eaux usées a été mise aux normes pour l'école, les logements du groupe scolaire et les services techniques. La tranchée a aussitôt été enrobée. L'angle du mur de soutènement de la cour de l'école a été renforcé

Accès l'Ormet: L'accès aux bâtiments de l'Ormet a été amélioré. Grâce à un remblayage les tampons ont été mis de niveau. Les propriétaires et locataires sont priés de garer leurs véhicules dans leurs garages désormais facilement accessibles.

Une réglementation de l'utilisation des parkings du centre village sera mise en place.

Monument commémoratif des Saisies : Le monument a été réhabilité par le personnel des services techniques. L'accès et les abords ont été améliorés et seront sécurisés afin d'éviter les dégradations et utilisations sauvages.

Toilettes publiques: Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, notamment pendant le déroulement des fêtes et des manifestations sportives, des toilettes biologiques ont été mises en place : au Col du Joly, aux Challier et aux Périots.

Captage Vers le Bois : l'assise des grilles du captage des eaux de ruissellement, au droit de la propriété Bal, ayant été endommagée lors du déneigement, a été reprise par le ST.

Tables d'orientation : la table de la Legette est en place, celle du Col du Joly est en cours de pose

Fauchage : L'entreprise Bibollet a effectué un travail d'élagage rapide et très satisfaisant.

Murs : La commune s'est porté acquéreur d'une partie du terrain situé sous la salle Ducis afin de minimiser le coût de réédification du mur. La propriétaire du foncier contiguë, n'a pas accepté la proposition. La réfection complète sera confiée à l'entreprise Martoia

Situé sous la mairie, la réfection sera effectuée par tranches

Situé au Praz, en soutènement de la route sera réalisé prochainement

Travaux du personnel des services techniques : Le personnel des services techniques a procédé, outre leurs travaux d'entretiens habituels, au fleurissement, aux montages des chapiteaux et chalets bois pour les différentes manifestations, rénovation des sols de la cure, modification de la rampe de skate, sécurisation du chantier des chalets de Céline.

Véhicules : un véhicule « fourgon trafic » est en bout de course. Il sera mis au rebut.

Le Conseil décide de l'achat d'un Pick-up Isuzu 4 places, équipé d'un bac-benne pour le prix de 19.652,50€ HT

AEP Le Planay : la publication d'un marché à procédure adaptée est effectuée. La date limite de dépôt des offres est fixée au 22 juillet.

Travaux en cours de préparation : Le remplacement des huisseries de la salle Ducis, un programme de restauration de l'Eglise, réparation du Pont « Sous-Annuit », élargissement de la route des Combes, l'élargissement de la descente de la Combe et la réfection des façades de la mairie, reprise portion du chemin du Pachut pour améliorer le passage des véhicules.

RAPPORT DE L'EAU 2010

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au circulaire n° 12 du 28 AVRIL 2008

Le rapport annuel a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers, relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable. Il est soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée qui l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

Conseil Municipal du 8 JUILLET 2011 – Compte rendu

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le rapport annuel de l'eau

Adoption

<i>Conseillers présents :</i>	09	<i>Ayant voté pour :</i>	09	
<i>Conseillers représentés :</i>	00	<i>Ayant voté contre :</i>	0	<i>S'étant abstenu :</i> 0

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, trois ventes de bien sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation.

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes situées

Section Ae parcelle 42 située Rue des Molliettes - Les Saisies -73620 HAUTELUCE

Demande soumise par l'étude de Me ETEOCLE - 73190 Challes Les Eaux

Section D parcelle 2699 située à Morensto 73620 HAUTELUCE

Demande soumise par l'étude de Me DELATTRE, 14 rue Gambetta -73200 ALBERTVILLE

Section Ab parcelles 6-30-90 situées Rue des Périots et des Jeux Olympiques Les Saisies - HAUTELUCE

Demande soumise par l'étude de Me DELATTRE, 14 rue Gambetta -73200 ALBERTVILLE

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin de pouvoir comptabiliser les travaux effectués en régie pour la rénovation de l'écomusée accepte la DM concernant les articles 2138-040 et 722-042

Accepte également d'augmenter le budget concernant la charge de transports qui est porté à 85 000€. L'équilibre sera effectué par les articles 021 et 023.

PERSONNEL COMMUNAL

L'Assemblée décide de l'embauche de personnel contractuel, en renfort pendant la période estivale :

- M. Julien CHAMIOT- CLERC en qualité d'ASVP vacataire, viendra en renfort du service de police municipale. Son temps de travail sera rémunéré sur la base de 12€ de l'heure.

b) Madame le Maire informe que Melle Stéphanie ROMANET, titulaire du concours, est nommée sur le poste vacant d'ATSEM à compter du 2 septembre 2011. Elle effectuera une période d'essai de un mois, et sera ensuite placée en période de stage pour un an avant titularisation. Sa rémunération sera indexée sur l'indice brut 298 et l'indice majoré 296.

c) Prime représentative du 13^e mois : elle sera versée mensuellement par 12^e et au prorata du temps de présence, aux personnels nouvellement recrutés : M. Preher (responsable des services techniques ; Mmes BEITONE et RECHON-REGUET (agents sociaux) Mme PIERRE (infirmière) Melle ROMANET (atsem)

QUESTIONS DIVERSES

Convention d'échange

Madame le Maire rappelle :

Lors des transactions avec les propriétaires du foncier d'emprise de la voirie de contournement du chef-lieu, les terrains appartenant à la famille Bal-Combaz avaient été extraits de la DUP. Ces derniers avaient, avec accord de la mairie par délibération n° 9 du 25 janvier 2008, opté pour une convention d'échange.

Conformément à cette délibération, l'assemblée accepte les termes de la convention, tels que soumis par Madame le Maire.

Accepte en outre de procéder à l'indemnisation de la perte de fourrage sur la base des indices de la chambre d'agriculture soit 0.28€ le M2 et ce pour deux années de récolte perdue.

Ecole

Prend connaissance des prévisions d'inscriptions pour la rentrée scolaire 2011-2012

Neuf élèves quittent l'école primaire pour rentrer en 6^e. A cette occasion la commune leur a remis un dictionnaire de français, un dictionnaire d'anglais et un atlas

Un règlement d'utilisation des locaux, mis à disposition par la collectivité, sera mis en place pour la prochaine rentrée.

Les nouveaux enseignants nommés à l'école primaire sont les suivants :

Directrice Anne-Lise Monod, enseignantes : Florence Bourgeois et Aurélie Cachairo-Rojas

Conseil Municipal du 8 JUILLET 2011 – Compte rendu

Logements

Accepte de louer, à compter du 1 septembre 2011, à Melle ROMANET le logement vacant au groupe scolaire. Le tarif de location demeure inchangé, à savoir 270€ par mois, charges comprises.

Occupation du domaine public

Afin de répondre à de nouveaux besoins pour la saison estivale, accepte de compléter la délibération n° 3 du 29 octobre 2010, concernant la fixation des tarifs d'occupation de domaine public.

Dit que le tarif de 9,50€ fixé au mètre carré, pour l'occupation des terrasses, est étendu à toute autre activité de même nature.

Convention pluriannuelle de location

Accepte de souscrire avec Monsieur Julien Baptendier, une convention pluriannuelle de location de pâtures, concernant des délaissés situés aux Saisies, afin de régulariser un état de fait. Cette convention, souscrite pour une durée de 6 ans, concerne les parcelles C 1540-2957-2949-AD30-90 (en partie)-309-21 (en partie)-111-100-175

Un avenant sera rattaché à la convention de Monsieur Bruno PALLUEL pour une part des parcelles 90 et 21.

Eglise

Informe de l'obtention d'une subvention complémentaire du Conseil général pour l'aide à la restauration d'objets d'art d'un montant de 8442€

Décide de ne pas procéder à la restauration complémentaire de deux reliquaires tel que proposé par le restaurateur.

La Direction Régionale des Architectes et Monuments Historiques informe que l'Eglise St Jacques d'Assyrie est retenue prioritaire pour un programme de restauration du gros œuvre pour 2012. Il est pour cela nécessaire de déposer un dossier complet pour début septembre.

Auberge communale

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan d'activité de l'auberge pour la période de juin 2010 à mai 2011 et des efforts consentis par les gérants.

Bien que l'activité ne soit pas intense à l'inter saison et compte tenu de la cessation prochaine d'activité du restaurant « Le Mont Blanc », il sera nécessaire que l'auberge soit d'avantage ouverte en dehors des périodes de vacances.

Régularisation voiries communales

Dans le cadre des régularisations foncières des emprises de voiries, accepte la régularisation des parcelles situées en bordure de la VC n°1, au lieu dit le Tovet de la VC n°2 aux lieux dits Hauteluze, Les Evettes, Rambochon, Morensto, de la VC n° 4 aux lieux dits La Pora, Vers le Bois, La Bora, Lessaux, Les Jorets.

Communauté de Communes du Beaufortain

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du bilan annuel de la station d'épuration, du bilan de prétraitement des abattoirs et du fonctionnement des trois postes de refoulement,
- du schéma global des itinéraires de randonnée
- des travaux de la commission « contrats de rivière »
- du bilan d'installation des infrastructures de collecte.

SCI « L'Annuit »

Suite à la destruction par incendie du chalet appartenant à la SCI l'Annuit située aux Coudrets, Monsieur Olivier Noyon, gérant de la SCI, sollicite l'exonération temporaire des taxes foncières et d'habitation en attendant la reconstruction. Le Conseil accepte de satisfaire à la demande.

Arlysère

L'assemblée prend connaissance du rapport d'activité 2010 ainsi que du rapport annuel 2010 du SIVU/SCOT

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 02 septembre 2011

La date du repas des aînés est fixée au 24 septembre 2011

Le Maire, Mireille GIORIA

Conseil Municipal du 8 JUILLET 2011 – Compte rendu

ARRETES MUNICIPAUX PRIS en JUIN 2011

N° d'ordre	Service Emetteur	Date	Objet
2011-06-01	Services administratif	10/06/2011	Réglementation circulation Lieu-dit Chenavelle
2011-06-02	Services administratifs	10/06/2011	Réglementation circulation/stationnement Route de la Traie
2011-06-03	Services Administratifs	23/06/2011	Réglementation circulation/stationnement Chef-lieu
2011-06-04	Services Administratifs	23/06/2011	Réglementation circulation fêtes de l' été aux Saisies
2011-06-05	Services de police	29/06/2011	Réglementation circulation routes agro-pastorales des Crêtes
2011-06-06	Services de police	29/06/2011	Autorisation utilisation domaine public Ecole Mountainboard+ SAS Julien Sports+ Crêperie La Machon

ARRETES D'URBANISME JUIN 2011

Type de demande	Numéro	Date	Lieu concerné	Bénéficiaire	Avis
PC	073-132-11D1004	22/06/2011	Av JO Les Saisies	SARL PICCARD SPORTS	Refusé
PC	073-132-11D1009	21/06/2011	Entre 2 Nants	GUTOT Pascal	Accordé
DP	073-132-10D 5009	22/06/2011	La Bourne	WENES Louis Pierre	Accordé
DP	073-132-11D 5011	27/06/2011	Le Revers	BAL VILLET Patrice	Accordé
DP	073-132-11D 5016	27/06/2011	Lecheru	De BOLLARDIERE Gabrielle	Accordé
PC	073-132-08D1036-02	31/05/2011	Chef-Lieu	SARL Les Chalets de Céline	Accordé